



bpifrance



concours d'innovation

Communiqué de presse du 4 juillet 2019

140 lauréats du Concours d'innovation et 2 nouveaux appels à projets pour accompagner la création et la croissance de start-ups et PME innovantes

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, **Emmanuelle Wargon**, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, **Agnès Pannier-Runacher**, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et **Guillaume Boudy**, secrétaire général pour l'investissement, distinguent ce jeudi 4 juillet 140 lauréats des Concours d'innovation i-Lab et i-Nov et annoncent deux nouveaux appels à projets pour accompagner la création et la croissance d'entreprises innovantes et fortement technologiques.

Un soutien continu de l'Etat à l'innovation de rupture

Le Gouvernement s'est donné pour priorité de faire de la France un pays leader en matière de création et de développement d'entreprises innovantes, notamment nées des avancées de la recherche de pointe française, à fort contenu technologique, ou favorisant les transitions écologique, énergétique ou alimentaire. Le soutien de l'Etat, notamment à travers le Grand plan d'investissement et le Fonds pour l'innovation et l'industrie, est un facteur déterminant pour les filières industrielles stratégiques et la marque d'un fort engagement auprès des entreprises, via des financements, une labellisation et une communication renforcée. Le Concours d'innovation se décline ainsi autour de 3 volets complémentaires : i-PhD, i-Lab et i-Nov.

Le volet i-PhD, lancé en 2019 en partenariat avec Bpifrance, est le volet amont du concours, pour les jeunes chercheurs. Il vise à attirer les jeunes docteurs vers la création de start-ups technologiques, en lien avec les structures de transfert de technologie et les laboratoires de recherche publique. Chaque lauréat bénéficiera d'un accompagnement spécifique (mentorat, formation, Summer Camp).

i-PhD

Pour en savoir plus et candidater (avant le 15 octobre 2019) :

- ▶ Le site de Bpifrance : extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs



Le volet i-Lab du concours valorise les résultats de la recherche publique à travers la création d'entreprises à technologies innovantes. Organisé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en partenariat avec Bpifrance, il finance les meilleurs projets de recherche et de développement pour la finalisation du produit, procédé ou service technologique innovant, grâce à une aide financière importante (jusqu'à 600 000 euros par projet, pour un budget de 20 millions d'euros au total) et un accompagnement adapté. En 21 ans d'existence, i-Lab est devenu un point de passage privilégié pour les porteurs de projets et un label de qualité unanimement reconnu par les investisseurs Deep Tech.

Pour l'édition 2019, le jury d'experts a distingué 75 lauréats parmi les 468 candidatures reçues au concours national, en particulier dans le domaine de la santé, du numérique et des technologies logicielles, de l'électronique, de la chimie et de l'environnement.

Pour en savoir plus :

- ▶ Edition 2019 du Concours d'innovation i-Lab : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid5745/presentation-du-concours-i-lab.html

Le volet i-Nov soutient des projets d'innovation au potentiel particulièrement fort pour l'économie française portés par des start-ups et des PME, afin de favoriser l'émergence d'entreprises leaders dans leur domaine et pouvant prétendre à une envergure mondiale. Il permet de cofinancer des projets de recherche, développement et innovation, dont les coûts totaux se situent entre 600 000 et 5 millions d'euros, et de contribuer à l'accélération du développement et de la mise sur le marché de solutions innovantes, à fort contenu technologique. A travers le programme des investissements d'avenir, il mobilise jusqu'à 80 millions d'euros par an autour de thématiques comme la révolution numérique, la transition écologique et énergétique, la santé, la sécurité, etc.



La 2^e vague du concours a retenu 65 lauréats pour un montant total de 37 millions d'euros ; la 3^e vague, clôturée en mai 2019, est actuellement en cours d'instruction.

Pour en savoir plus :

- ▶ Recueil des lauréats de la 2^e vague du Concours d'innovation i-Nov : www.ademe.fr/laureats-concours-dinnovation-i-nov-vague-2 ou www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Appel-a-projets-Concours-d-innovation-iNov-38041

Une nouvelle édition du Concours d'innovation i-Nov, à destination des start-ups et PME

Le Gouvernement lance ce jour la 4^e vague du Concours d'innovation i-Nov : comme pour les précédentes éditions, les start-ups et PME candidates auront la possibilité de porter à la connaissance de l'ADEME, Bpifrance et FranceAgriMer, leurs projets autour de 9 thématiques.

4 thématiques sont opérées exclusivement par l'ADEME :

- Ville en transition ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Performance environnementale des bâtiments ;
- Économie circulaire.

4 thématiques sont opérées exclusivement par Bpifrance :

- Santé – Chirurgie du futur ;
- Numérique Deep Tech ;
- Espace ;
- French Fab – Matériaux innovants.

1 thématique est opérée exclusivement par FranceAgriMer :

- Alimentation intelligente.

Cette édition du Concours intègre une thématique exceptionnelle en collaboration avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, visant à mobiliser le potentiel d'innovation national, notamment en matière environnementale, au service de l'organisation des Jeux. L'objectif est d'accélérer le développement de produits et services innovants qui pourraient être déployés lors de l'événement, permettant ainsi aux entreprises concernées de bénéficier d'une forte visibilité en particulier sur des marchés internationaux.

Pour consulter le cahier des charges et déposer un projet (avant le 8 octobre 2019 à 12h) :

- ▶ Le site de l'ADEME : www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets
- ▶ Le site de Bpifrance : www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours
- ▶ Le site de FranceAgriMer : www.franceagrimer.fr/Accompagner/Investissements-d-Avenir/Concours-d-innovation

Un nouvel appel à projets pour soutenir des programmes d'accompagnements dédiés aux start-ups Deep Tech

La création de start-ups à fort contenu technologique, dites Deep Tech, résulte d'un rapprochement entre la recherche publique, les entrepreneurs et les investisseurs et, en particulier, d'une meilleure articulation entre les acteurs de l'accompagnement et de l'accélération des start-ups Deep Tech.

L'enjeu du nouvel appel à projets « Programmes d'accompagnements dédiés aux start-ups Deep Tech », financé par le Programme d'investissements d'avenir, est d'inciter les acteurs déjà présents dans les territoires à se renforcer, à collaborer et à structurer des programmes de soutien au développement d'entreprises Deep Tech. Ces initiatives pourront également contribuer au rapprochement entre les sociétés d'accélération du transfert de technologie (SATT), les incubateurs, les accélérateurs et les écosystèmes de la French Tech.

Les programmes d'accompagnement attendus, dédiés aux start-ups, peuvent prendre des formes diverses, à titre d'illustration :

- des programmes d'incubation avec mentorat, masters ou starter class, relations avec des investisseurs ;
- des programmes d'accompagnement spécifiques, allant de la caractérisation de la valeur ajoutée de la technologie à la mise sur le marché d'un premier produit ou service, avec notamment des outils et des méthodes nécessaires pour préciser la proposition de valeur de l'entreprise sur son marché ;
- des programmes de connexion entre start-ups et laboratoires dans une logique de collaboration future ;
- des programmes de renforcement managérial visant à constituer des équipes solides ;
- des programmes d'accompagnement à la pré-industrialisation afin d'accélérer leur développement.

Opéré par Bpifrance, cet appel à projets s'inscrit dans une logique d'amorçage de programmes d'accompagnement novateurs : les projets sélectionnés bénéficieront d'un financement sous forme de subventions dont le montant ne pourra dépasser 50 % du coût total du projet, celui-ci devant être compris entre 500 000 et 3 millions d'euros. Il complète les dispositifs en faveur de la Deep Tech lancés par l'Etat dont la gestion est confiée à Bpifrance, notamment les SATT, le fonds *French Tech Seed* et le Concours d'innovation.

Pour consulter le cahier des charges et déposer un projet (avant le 30 septembre 2019) :

- ▶ Le site de Bpifrance : <https://deeptech.bpifrance.fr>

Contacts Presse :

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

presse-mesri@recherche.gouv.fr | 01 55 55 99 12 | 01 55 55 86 90

Ministère de l'économie et des finances :

presse.semef@cabinets.finances.gouv.fr | 01 53 18 44 38

Ministère de la transition écologique et solidaire :

presse.wargon@ecologique-solidaire.gouv.fr | 01 40 81 81 30

Bpifrance : nathalie.police@bpifrance.fr | 01 41 79 95 26

ADEME : ademepresse@havas.com | 01 58 47 81 28

FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr | 01 73 30 25 38

Secrétariat général pour l'investissement : presse.sgpi@pm.gouv.fr | 01 42 75 64 43

À propos du Programme d'investissements d'avenir

Le Programme d'investissements d'avenir (PIA), piloté par le Secrétariat général pour l'investissement, a été mis en place par l'État pour financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France d'augmenter son potentiel de croissance et d'emplois.

Le troisième volet du PIA, doté de 10 milliards d'euros, s'inscrit dans le Grand Plan d'Investissement (GPI) de 57 milliards d'euros engagé en 2017 par le Gouvernement et mené tout au long du quinquennat, afin d'accompagner les réformes structurelles et répondre à quatre défis majeurs de la France : la neutralité carbone, l'accès à l'emploi, la compétitivité par l'innovation et l'État numérique.

Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi -  @SGPI_avenir

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des start-ups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> -  @Bpifrance - @BpifrancePresse

À propos de l'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Plus d'informations sur : www.ademe.fr -  @ademe

À propos de FranceAgriMer

FranceAgriMer, établissement national des produits de l'agriculture et de la mer participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche maritime et de l'agroalimentaire. Lieu de dialogue et de concertation pour l'ensemble des maillons des filières alimentaires, l'établissement a pour mission de favoriser l'organisation collective des acteurs économiques, de faciliter leur rayonnement à l'international et de gérer l'octroi de certaines aides nationales et européennes. L'établissement met aussi ses capacités d'expertise à disposition des pouvoirs publics et des filières pour les aider à élaborer leurs stratégies de développement. FranceAgriMer est un établissement public administratif sous tutelle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Plus d'informations sur : www.franceagrimer.fr -  @FranceAgriMerFR